

ARRÊTÉ DONNANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE A MADAME ELISA DUMOUTIER

DG_A_23_042

Le Maire de Pacé,

- VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-30,
- VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article R.2122-8,
- VU l'arrêté RH_A_23_031 en date du 09 mars 2023, nommant Mme Dumoutier Elisa, en qualité d'adjoint administratif territorial au sein de la commune de Pacé,
- **CONSIDÉRANT** la fiche de poste de Elisa Dumoutier en qualité d'assistante enfance jeunesse et agent d'accueil et de formalités administratives,
- **CONSIDÉRANT** la nécessité de déléguer la signature dans un souci de bon fonctionnement des services,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er}

Madame Elisa Dumoutier, qui est sur le grade d'adjoint administratif territorial, reçoit délégation de signature pour :

La légalisation des signatures.

ARTICLE 2

Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée et ampliation en sera adressée à :

- Monsieur Gustin Philippe, Préfet d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur le Procureur de la République auprès du Tribunal de Grande Instance de Rennes.

ARTICLE 3

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication sur le site internet de la commune de Pacé.

ARTICLE 4

Monsieur le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le : 15/09/2023

Fait à Pacé, le 14 septembre 2023

Le Maire

Hervé Depouez.

